

**Compte-rendu
des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP
séance du 08/04/2019**

L' an 2019 et le 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas NOLIN, Maire.

Présents : M. NOLIN Nicolas, Maire, Mmes : JOUASSIN Nathalie, NOLIN Joëlle, SCHOONBROODT Françoise, SERPOLET Maryse, MM : FRANÇOIS Daniel, GARNIER Michel, JACQUET Pascal, LEVASSEUR Etienne, MINÉ Jean-Philippe, RIBET Yves

Absent(s) / Excusé(s) : Daniel LAVIELLE a donné pouvoir à Jean-Philippe MINE,
Danièle DAMOISY a donné pouvoir à Yves RIBET,
Magali DARSY a donné pouvoir à Nathalie JOUASSIN

Absent(s) : Mme Elodie RICARD

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 01/04/2019

Date d'affichage : 01/04/2019

Secrétaire de séance : Joëlle NOLIN

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14/03/2019 : à l'unanimité

SOMMAIRE

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018 AU
BUDGET 2019 DE LA COMMUNE
VOTE DU BUDGET 2019 DU LOTISSEMENT
VOTE DU BUDGET 2019 DE LA COMMUNE
VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE NIEVRE INGENIERIE**



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE
(réf : 143/2019)

Afin de permettre au conseil municipal de délibérer sereinement sur le compte administratif 2018 de la commune, M. Nicolas NOLIN, sort de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- réuni sous la présidence de Yves RIBET, 1er adjoint, élu à l'unanimité par l'assemblée délibérante,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Nicolas NOLIN, Maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
- à l'unanimité :

* lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	370 645.40 €
Recettes	424 891.66 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	172 742.95 €
Recettes	152 195.81 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 304 343.93€
Résultat de clôture d'investissement	- 66 197.29 €
Solde des restes à réaliser	- 73 610 €
Résultat définitif exercice 2018	+ 164 536.65 €

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA
COMMUNE AU BUDGET COMMUNE 2019**
(réf : 144/2019)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au COMPTE ADMINISTRATIF 2018, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 164 536.65 €.

DECIDE

- DE REPORTER LA SOMME DE 164 536.65 € en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;

- DE REPORTER LA SOMME DE 66 197.29 € en section d'investissement au compte 001 – déficit d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;

- DE REPORTER LA SOMME DE 139 807.29 € au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés - AU BUDGET PRIMITIF 2019

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET 2019 DU LOTISSEMENT
(réf : 145/2019)

Le Maire présente le budget primitif 2019 :

Equilibré en fonctionnement dépenses et recettes à 14 226.24 €

Equilibré en investissement dépenses et recettes à 27 961.54 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE
(réf : 146/2019)

Le maire présente le budget primitif 2019 :

- section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à : 558 163.65 €

- section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à :
403 487.29 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019
(réf : 147/2019)

4 TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 COM relatif à la notification des taux d'imposition de 2019 des quatre taxes directes locales. Il expose qu'il souhaite maintenir les taux existants étant donné que le budget 2019 peut-être équilibré sans augmentation de ces derniers.

Le produit attendu s'élève à 180 145 € augmenté des allocations compensatrices accordées par l'Etat pour un montant de 17 781 €, soit un total de 197 926 € auquel il faut soustraire le prélèvement GIR de 59 305 € soit un total général de **138 621 € (produit nécessaire à l'équilibre du budget)**.

Montant des taux 2018 :

- Taxe d'habitation : 19,06 %
- Taxe foncière bâti : 8,36 %
- Taxe foncière non bâti : 25,80 %

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

***APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE NIEVRE INGENIERIE***
(réf : 148/2019)

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'agence technique départementale approuvé par le Conseil d'Administration le 18 décembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les statuts modifiés de l'Agence,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(réf : 149/2019)

Après avoir examiné les montants accordés en 2018 le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- CCAS : 1500€
- ADPEP 58 : 31€
- Anciens combattant : 23€
- Amicale du RPI : 200€
- Club de l'amitié : 255€
- Foyer rural : 805€
- FRL Pétanque : 600€
- FRL football : 1335€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 400€
- Le Panier Luthenois : 2000€
- Prévention routière : 40€
- Sapeurs Pompiers Nevers amicale : 40€

-Centre social de Saint Pierre le Moutier : une subvention équivalente à 7,50€ par habitant, soit 2 euros de plus que l'année précédente. Le Conseil précise que cette augmentation de deux euros est suspendue aux décisions des autres communes concernées : elle ne sera accordée que si toutes les communes s'engagent également à consentir à cette augmentation. Dans le cas contraire la subvention accordée correspondra à 5.50€ par habitant.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

RETRAIT DE LUTHENAY DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE

(réf : 150/2019)

Suite au courrier du 8 février 2019 informant la commune que, faute de prestataire pour assurer l'exploitation de Transport à la demande sur Luthenay-Uxeloup, le service n'est plus assuré depuis le 1^{er} janvier 2019 Madame Serpolet propose le retrait de la commune du syndicat.

Département de la Nièvre
Mairie de Luthenay-Uxeloup
1 rue du Bourg
(58240)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité le retrait de la commune du syndicat intercommunal à la carte.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

CALENDRIER POUR LA PERMANENCE DES ELECTIONS

En vue des élections européennes du 26 mai 2019 les membres du Conseil Municipal se sont répartis les horaires de permanence pour la tenue du bureau de vote :

8h30 : Françoise SCHOONBROODT, Nathalie JOUASSIN, Nicolas NOLIN

10h30 : Michel GARNIER, Pascal JACQUET, Maryse SERPOLET

13h00 : Magali DARSY, Danièle DAMOISY (?), Daniel FRANCOIS

15h30 : Etienne LEVASSEUR, Joëlle NOLIN, Yves RIBET

En remplacement : Jean-Philippe MINE, Daniel LAVIELLE Elodie RICARD

ACHATS DIVERS

Le Conseil Municipal évoque l'achat de multiprises pour l'école ainsi que des petites réparations à prévoir (fuite préfabriqué, store, robinet, bureau).

Horaire de clôture de la séance : 21h15

Suivent au registre les signatures